

Evry-Courcouronnes, le **14 JAN. 2025**

La Préfète de l'Essonne

à

Destinataires in fine

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan VIGIPIRATE applicable à compter du 15 janvier 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

A ce titre, **l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Urgence attentat »** au regard de l'état de la menace terroriste et de l'instabilité au Proche-Orient.

Dans ce contexte, la nouvelle posture, marquée par des périodes de congés scolaires et de fêtes religieuses, maintient l'accent sur :

- **la sécurité des lieux de culte et des établissements scolaires ;**
- **la sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux ;**
- **la sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels.**

La capacité à faire face à une attaque terroriste dans les lieux de rassemblement de personnes demeure une priorité.

A cet effet, les mesures suivantes sont renforcées :

- La mesure RSB 12-01 (Rassemblement et zone ouverte au public) recommande de porter l'effort de surveillance et de contrôle sur tous les rassemblements, quelle qu'en soit la nature, et d'accorder une vigilance particulière à la sécurité des transports collectifs de personnes, particulièrement fréquentés durant les périodes de congés scolaires.
- La mesure BAT 12-03 (Bâtiment) vise à renforcer la surveillance des bâtiments publics, des lieux de culte, mais également celle des sites accueillant un public nombreux lors de rassemblements festifs, sportifs ou culturels.

Vous demande de bien vouloir :

- Maintenir en place les logogrammes : « urgence attentat » téléchargeables sur le site du SGDSN à partir du lien suivant :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/le-plan-vigipirate-faire-face-ensemble>

-Prendre en compte les fiches de sensibilisation accessibles à partir du lien suivant :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation>

En complément, plusieurs guides de bonnes pratiques, à destination des élus et des professionnels, sont également téléchargeables sur le site du SGDSN :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>

Le bureau de défense et de protection civile se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur de cabinet,



Franck LEON

Préfecture de l'Essonne
TSA 51101
91010 Évry-Courcouronnes CEDEX
Tél. : 01 69 91 91 48
Mél. pref-bdpc-defense@essonne.gouv.fr

Destinataires in fine

- Mesdames et Messieurs les Maires du département de l'Essonne ;
- Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne ;
- Madame la Présidente de l'Université Paris-Saclay ;
- Monsieur le Président de l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Monsieur le contrôleur général, directeur interdépartemental de la police nationale de l'Essonne ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Essonne ;
- Monsieur le délégué militaire départemental de l'Essonne ;
- Monsieur le contrôleur général, directeur départemental d'incendie et de secours de l'Essonne ;
- Monsieur le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé de l'Essonne ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Essonne ;
- Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne ;
- Madame la directrice départementale de la protection des populations ;
- Madame la directrice académique de l'Essonne ;
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques de l'Essonne ;
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Essonne ;
- Messieurs les sous-préfets des arrondissements d'Evry, de Palaiseau et d'Etampes ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des communautés religieuses de l'Essonne ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des centres commerciaux de l'Essonne.